



VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement Sainte-Foy–Sillery

RÈGLEMENT R.A.3V.Q. 81

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
L'ARRONDISSEMENT SAINTE-FOY–SILLERY SUR LE PERMIS
DE STATIONNEMENT SUR RUE DANS CERTAINES ZONES
RÉSIDENTIELLES RELATIVEMENT AUX NOUVELLES ZONES
A3-11 À A3-13**

**Avis de motion donné le 10 décembre 2007
Adopté le 14 janvier 2008
En vigueur le 17 janvier 2008**

RÈGLEMENT R.A.3V.Q. 81

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT SAINTE-FOY-SILLERY SUR LE PERMIS DE STATIONNEMENT SUR RUE DANS CERTAINES ZONES RÉSIDENTIELLES RELATIVEMENT AUX NOUVELLES ZONES A3-11 À A3-13

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SAINTE-FOY-SILLERY, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe 1 du *Règlement de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery sur le permis de stationnement sur rue dans certaines zones résidentielles*, R.R.A. 3V.Q. chapitre S-1, et ses amendements, est modifié par :

« 1° le remplacement de la page titre par celle de l'annexe I du présent règlement;

« 2° l'insertion, après le plan intitulé « zone A3-10 » des plans intitulés respectivement « Plan de la zone A3-11 », « Plan de la zone A3-12 » et « Plan de la zone A3-13 » de l'annexe II du présent règlement. ».

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.